



DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat du Comité Stratégique de la Filière

Chimie et matériaux

26 octobre 2018



Sommaire

Editorial de Pascal JUERY	5
Chiffres clés du secteur	7
Le comité stratégique de la Filière chimie et matériaux	9
Contexte	9
Les enjeux de la filière chimie et matériaux	10
Gouvernance de la filière « chimie et matériaux »	10
Les projets structurants du contrat de la filière chimie et matériaux	11
Projet structurant 1 : Accompagner la transition vers une production de chaleur décarbonée et compétitive.....	11
Projet structurant 2 : Accompagner l'évolution de l'emploi et des compétences par la mise en place d'EDEC nationaux liés à la transformation numérique, énergétique et écologique de la filière	13
Projet structurant 3 : Favoriser la croissance des entreprises pour augmenter le nombre d'ETI dans la filière via un accompagnement des PME/TPE avec Bpifrance	14
Projet structurant 4 : Viser l'objectif de 100% des plastiques recyclés en encourageant l'incorporation des Matières Premières issues du Recyclage (MPR) dans les produits et en développant le recyclage chimique	15
Projet structurant 5 : Renforcer l'attractivité des plateformes industrielles, vecteurs de croissance pour la Chimie.....	18
Projet structurant 6 : Faire émerger une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries	20
Autres actions de la filière chimie et matériaux	22

Editorial de Pascal JUERY



Le Conseil National de l'Industrie a récemment reconduit le Comité stratégique de filière « Chimie et matériaux », qui regroupe les industries de la Chimie, du Papier-Carton, de la Plasturgie et du Caoutchouc. Ces secteurs se caractérisent par leur forte valeur ajoutée, un emploi qualifié, une part d'investissement significatif (20% de l'investissement de l'industrie manufacturière) mais également une forte dépendance à une énergie compétitive.

Le bilan du CSF « Chimie et Matériaux » est positif. Les fédérations et organisations syndicales en concertation avec la DGE et l'ADEME ont porté ensemble des projets qui ont conduit à des avancées pour la filière telles que : l'inscription dans la Loi de Transition Energétique (LTECV) de dispositions pour préserver la compétitivité des énérgo-intensifs ; le lancement de l'outil Orplast de l'ADEME (15 M€) pour accélérer les filières de recyclage des plastiques ; la mise en place d'un Centre Technique Industriel (CTI) Plasturgie ou la création d'une maison de l'Apprenti à Villeurbanne.

La nouvelle organisation du CSF, focalisée sur un petit nombre de projets dont l'avancement sera suivi trimestriellement par un bureau restreint, permettra d'obtenir de nouveaux résultats concrets dès les prochains mois. L'ensemble des signataires de ce nouveau contrat de filière se sont accordés sur une première liste de projets structurants qui permettront d'apporter des réponses aux besoins d'évolution de la filière :

Thème	Projet structurant
Transition énergétique, innovation process	1. Accompagner la transition vers une production de chaleur décarbonée et compétitive
Évolution de l'emploi et des compétences	2. Accompagner l'évolution de l'emploi et des compétences par la mise en place d'EDEC nationaux liés à la transformation numérique, énergétique et écologique de la filière
Accélération et transformation numérique des PME	3. Favoriser la croissance des entreprises pour augmenter le nombre d'ETI dans la filière via un accompagnement des PME/TPE avec Bpifrance
Économie circulaire	4. Viser l'objectif de 100% des plastiques recyclés en encourageant l'incorporation des Matières Premières issues du Recyclage (MPR) dans les produits et en développant le recyclage chimique
Plateformes technologiques	5. Renforcer l'attractivité des plateformes industrielles, vecteurs de croissance pour la Chimie en France
Innovation produit	6. Contribuer au développement de la filière batteries (en coordination avec la PFA)

Le sujet de la simplification de la réglementation, cher à la filière, fait actuellement l'objet d'un benchmark européen réalisé à partir d'exemples concrets d'installations industrielles similaires. Les conclusions de cette étude conduiront le CSF « chimie et matériaux » à élaborer des propositions de simplification qui pourront être présentée lors d'un prochain Comex du CNI.

La filière renforcée par ces actions sera à même de continuer à jouer son rôle de moteur auprès des autres industries en fournissant des produits performants à des prix compétitifs sur le territoire national.

Chiffres clés du secteur

(Source : Insee)

332 000

emplois directs

1 425 000

emplois induits

8 770 entreprises

dont 95% de PME/ ETI

20 000 chercheurs

dont environ 13000 dans la Chimie

5,8 Md€ d'investissement

soit 20% de l'investissement de
l'industrie manufacturière

Chiffre d'affaires de

120 Md€

57% Chimie dont 18% pour la Cosmétique

20% Plasturgie

15% Papier

8% Caoutchouc

33,1 Md€ de valeur ajoutée

(27,5% du CA en 2015 contre 24,7% en 2010)

Le comité stratégique de la Filière chimie et matériaux

Contexte

Dans les prochaines années, la filière « Chimie et Matériaux » devra faire face à un marché domestique stable et une concurrence internationale exacerbée (Chine, Etats-Unis), à une énergie carbonée de moins en moins compétitive et à l'exigence légitime de la société pour des procédés et produits toujours plus durables et sûrs. Elle devra donc tendre vers une frugalité accrue des processus de fabrication, une meilleure prise en compte de l'écoconception des produits et le développement d'initiatives autour de l'écologie territoriale. Le maintien d'un accès sûr et compétitif en matières premières pourrait devenir un enjeu existentiel pour certains secteurs d'activité.

La Filière dispose d'atouts conséquents sur lesquels elle doit s'appuyer pour maintenir une position de leader de l'industrie manufacturière en France. On peut citer entre autres :

- une capacité exportatrice forte (> 45%) et un taux de croissance supérieur à celui de l'industrie manufacturière sur longue période ;
- un fort potentiel innovant (plus de 20000 chercheurs en France) et 20% de l'investissement industriel en France (>5,5 Mrds€/an) ;
- une position de leader européen sur le secteur de la bioéconomie avec des champions de taille mondiale ainsi qu'un réseau fort d'entreprises innovantes ;
- un leadership certain sur des secteurs à forte valeur ajoutée en forte croissance (polymères techniques, actifs cosmétiques, lubrifiants, plasturgie pour le domaine médical...).

Pour jouer son rôle en tant qu'apporteur de solutions pour les industries aval (mobilité durable, énergies renouvelables, pharmacie, isolation, microélectronique, communication, emballage...) et capitaliser sur ses points forts, la filière poursuivra sa stratégie de différenciation, en maintenant ses efforts de recherche et développement (R&D) et innovation. Les actions de simplification de la réglementation devront se poursuivre afin de permettre aux entreprises de consacrer une part plus importante aux investissements productifs. Enfin, la révolution numérique devra constituer une opportunité pour les entreprises et les salariés de la filière. L'accompagnement des PME dans cette transition et la formation des salariés à ces nouvelles compétences devront ainsi être engagés.

Les enjeux de la filière chimie et matériaux

- poursuivre une différenciation déjà engagée, par l'accélération des investissements productifs (via notamment la simplification de la réglementation), pour rester un apporteur de solutions aux secteurs en aval (mobilité durable, énergies renouvelables, batterie, pharmacie...);
- accompagner la transition écologique des entreprises (économie circulaire, chaleur bas carbone, chimie du végétal) tout en préservant leur compétitivité (en particulier pour les énérgo-intensifs soumis à une concurrence internationale) ;
- maintenir des chaînes d'approvisionnements performantes (Amont-Aval) ;
- accompagner la transition numérique ;
- faciliter l'adaptation des compétences en fonction de l'évolution des métiers.

Gouvernance de la filière « chimie et matériaux »

Le Comité Stratégique de Filière « chimie et matériaux » se compose : des fédérations professionnelles représentant de la branche chimie, de la plasturgie, le papier carton et le caoutchouc, des syndicats de salariés (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC), de 15 industriels, de 5 pôles de compétitivité (Axelera, IAR, Plastipolis, Elastopole, Matikem), des associations (2ACR et ACDV), des principaux organismes de financement et de soutien aux entreprises (ADEME, BPI, Médiation, CGI), d'organismes publics de R&D (CNRS, Fédération Gay Lussac) et de représentants des ministères.

Le CSF est présidé par P. Juéry, président de France Chimie accompagné d'un bureau de 9 membres (Plasturgie, COPACEL, FEBEA, CFDT, CFE-CGC, DGE, DGPR, DGEC, DGEFP). Ce bureau se réunit tous les trois mois pour constater l'avancement ou les difficultés rencontrées dans les projets de la feuille de route et orienter les travaux à venir au regard de ces constats.

Les membres du CSF prévoient de faire vivre ce contrat de filière : par exemple, en considérant que certains projets actuellement suivis au niveau du comité de filière uniquement pourront à l'avenir donner lieu à de nouveaux projets structurants.

Les projets structurants du contrat de la filière chimie et matériaux

Projet structurant 1 : Accompagner la transition vers une production de chaleur décarbonée et compétitive.

Enjeux

Les entreprises de la chimie, du papier et du caoutchouc sont pour la plupart fortement consommatrices d'énergie, sous forme d'électricité ou de gaz, mais aussi de chaleur sous forme de vapeur.

Ces activités sont exposées à la concurrence internationale et le prix de l'énergie est un élément déterminant de leur compétitivité. Ces entreprises en France font aujourd'hui face à un différentiel de prix de la chaleur, voire de l'électricité, qui peut atteindre 25% par rapport à certains de nos voisins.

Cette situation doit être considérée dans le contexte de la nécessaire prise en compte du coût du carbone qui devrait croître au cours des prochaines années : cette augmentation du prix du carbone appliquée aux émissions de la filière pourrait coûter environ 9% de l'excédent brut d'exploitation (EBE) dès 2020.

Cette situation concerne tout particulièrement la production de chaleur. Ceci implique pour les entreprises de changer de mode de production afin de préserver leur compétitivité. Les questions des solutions techniques à considérer afin de réduire les émissions de CO₂ et des conditions de réalisation des investissements nécessaires sont donc cruciales. Elles devront viser la meilleure conciliation des objectifs de transition vers une économie décarbonée et de maintien de la compétitivité des entreprises.

Objectif

Production de chaleur compétitive s'inscrivant dans la trajectoire vers une économie décarbonée.

Pilotage

COPACEL

Autres participants

DGE, ADEME, FRANCE CHIMIE, UNIDEN, USIPA, DGEC, CFDT

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Il s'agira en particulier d'identifier les solutions techniques qui pourraient être mises en œuvre et les investissements nécessaires à court terme pour une production de chaleur réduisant l'écart de compétitivité avec les sites en Allemagne et s'inscrivant dans la perspective de la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Pour cela une **étude**, lancée au 4^{ème} trimestre 2018 permettra d'identifier en 2019 des recommandations pour favoriser la réalisation de ces investissements, y compris, si nécessaire, au travers d'une évolution du cadre européen.

Il est prévu le lancement de **projets industriels pilotes** en 2020 (nouvelles unités de production de chaleur, valorisation de la vapeur d'usines d'incinération ou de consommation de combustibles solides de récupérations ou CSR...) pilotés par la filière si les conditions économiques et réglementaires le permettent.

L'Etat pourra prendre en compte des recommandations de l'étude afin d'identifier les mesures les plus adaptées, qui seront soit à porter au niveau national, soit à relayer aux niveaux régional ou européen.

Projet structurant 2 : Accompagner l'évolution de l'emploi et des compétences par la mise en place d'EDEC nationaux liés à la transformation numérique, énergétique et écologique de la filière

Enjeux

Les transitions numérique, énergétique et écologique nécessitent une évolution forte des organisations et des compétences des salariés dans les entreprises de la filière. Pour accompagner cette évolution, une réflexion est à mener sur les actions de formation à mettre en œuvre. Cette réflexion passe par une ingénierie de formation, voire de certification, déjà engagée à la plasturgie, initiée dans la chimie et qui se prolongera par une initiative similaire pour le papier carton et le caoutchouc. Une attention particulière devrait être apportée aux salariés en position de management (tous métiers et niveaux hiérarchique). Ces EDEC (engagements développement et compétences) devront aussi prendre en compte les besoins en compétences identifiés dans le cadre de l'étude industrie du futur CNI en cours.

Objectif

Mettre en œuvre des actions de formation pour favoriser le développement de la filière.

Pilotage

CFDT

Autres participants

DGEFP, OPCA DEFI, OPCALIA, OPCA 3+, CFE-CGC, FRANCE CHIMIE, FEBEA, FIPEC, FNCG, Plasturgie, Caoutchouc, COPACEL

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Ce projet consiste à mettre en œuvre plusieurs **EDEC** (notamment un EDEC chimie), destinés à mener des actions d'accompagnement des entreprises, d'ingénierie de formation, voire de certification sur les thèmes : transition numérique ; transition écologique ; transition énergétique.

La mise en œuvre est prévue pour fin 2018 et l'offre de formation digitale sera disponible pour la fin 2019.

L'adaptation des référentiels (notamment des certificats de qualification professionnelle ou CQP) devra être mise en œuvre pour 2020.

En outre, ce projet veillera à développer une dynamique de partage des bonnes pratiques entre les différentes branches (chimie, plasturgie, caoutchouc et papier carton) en vue d'initier une démarche analogue dans la branche Papier, Carton.

Projet structurant 3 : Favoriser la croissance des entreprises pour augmenter le nombre d'ETI dans la filière via un accompagnement des PME/TPE avec Bpifrance

Enjeux

L'industrie chimique en France, est le premier secteur exportateur. Il est constitué de plus de 3 300 entreprises dont plus de 95% de PME. Le secteur souhaite favoriser la croissance de ces entreprises pour augmenter le nombre d'entreprise de taille intermédiaire (ETI). À cet effet, une démarche d'accompagnement des dirigeants de PME serait de nature à accélérer le développement de ces sociétés. Cette démarche comprendrait une dimension conseil et accompagnement des entreprises à accélérer et une dimension de formation des équipes dirigeantes de type executive MBA.

La création d'un accélérateur Chimie avec Bpifrance pour favoriser la croissance de ces entreprises, via un accompagnement des PME/TPE ciblé sur leurs dirigeants et les membres de leur comité de direction, pourrait être intégrée dans l'EDEC au niveau national. Cette initiative est également pertinente pour les entreprises de la Plasturgie, qui sont à 97% des PME et ETI. Un même outil d'accompagnement de Bpifrance leur sera dédié.

Objectif

Accompagner des PME à haut potentiel dans leur stratégie de croissance afin d'augmenter in fine le nombre d'ETI.

Pilotage

FRANCE CHIMIE

Autres participants

DGEFP, BPI, OPCA DEFI, FEBEA, FIPEC, FNCG, Plasturgie

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

L'accélérateur Chimie a été mis en place au deuxième trimestre 2018 et il est suivi par un accélérateur Plasturgie conçu sur le même modèle.

La filière s'est engagée en vue de l'identification des candidats, de l'adaptation du programme et du financement par l'OPCA DEFI. L'Etat a participé à l'amorçage de ce programme.

Le nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif mais surtout leur croissance et les emplois qui y seront créés seront autant d'éléments permettant d'apprécier la réussite de cette action.

Projet structurant 4 : Viser l'objectif de 100% des plastiques recyclés en encourageant l'incorporation des Matières Premières issues du Recyclage (MPR) dans les produits et en développant le recyclage chimique

Enjeux

La feuille de route sur l'économie circulaire, qui a été publiée le 23 avril dernier par le gouvernement, met l'accent sur le recyclage des plastiques, avec l'objectif affiché de tendre vers 100% des plastiques recyclés d'ici 2025.

L'étude menée au sein du CSF sur le recyclage des plastiques, publiée début 2015, a abouti au lancement d'ORPLAST, outil géré par l'ADEME et d'un montant total de 28 M€ sur la période 2016/2018, qui vise à soutenir l'intégration de matières plastiques recyclées dans la production industrielle (soutien à l'approvisionnement, à la R&D et à l'adaptation des installations).

Dans le cadre de la feuille de route sur l'économie circulaire, des engagements volontaires ont été annoncés le 2 juillet afin d'incorporer plus de matières plastiques recyclées (MPR) dans les produits d'ici 2025. Ces engagements volontaires s'élèvent à 275.000 tonnes de MPR supplémentaires, soit un quasi doublement par rapport à la consommation actuelle. Ces engagements volontaires et leurs propositions pour lever certains freins réglementaires et économiques serviront de socle pour la mobilisation des acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur des matières plastiques.

Les objectifs d'intégration de matières plastiques recyclées pris dans le cadre de ces engagements contribueront au développement, aux plans industriel et commercial, de la production et de l'utilisation des matières plastiques recyclées.

La démarche initiée avec les engagements volontaires pris dans le cadre de la FREC doit être prise en compte par toute la profession des plasturgistes, essentiellement composée de TPE/PME. Pour atteindre les niveaux d'incorporation de matières premières issues du recyclage (MPR) dans les produits qui sont attendus par la FREC au plan quantitatif, des investissements dans l'ensemble de la chaîne de valeur (y compris production de compatibilisants, de boosters...) seront nécessaires, en particulier pour disposer de matières recyclées ayant le niveau de qualité requis. C'est l'objectif premier de ce projet.

Sur cet aspect (amélioration de la qualité des MPR), les recyclages physico-chimique et biochimique des plastiques sont des nouvelles voies complémentaires, actuellement explorées par la filière, qui devront également faire l'objet de développement pour aboutir à des investissements dans des outils industriels. La France dispose d'atouts technologiques dans ces domaines sur lesquels s'appuyer.

Ces réflexions pourront être étendues, au-delà des plastiques, à l'ensemble des polymères pour tenir compte également des enjeux de recyclage des caoutchoucs.

Objectifs

1. Favoriser l'utilisation de matières plastiques recyclées dans la chaîne de valeur (plasturgie et donneurs d'ordre)
2. Développer le recyclage chimique en France, au travers de projets pilotes

Pilotage

Plasturgie pour l'objectif 1 et Plastics Europe en France pour l'objectif 2

Autres participants

Pour l'objectif 1 : DGE, ADEME, CTI Plasturgie (IPC), 2ACR, ACDV, FRANCE CHIMIE, PlasticsEurope, FEBEA, Caoutchouc, CFDT, Syndicat des régénérateurs de plastique, VEKA, Plasturgie, FIEEC, autres CSF/ fédérations s'étant engagées dans une démarche similaire.

Pour l'objectif 2 : DGE, DGPR, ADEME, FRANCE CHIMIE, Plasturgie, FEBEA, 2ACR, CTI Plasturgie, ACDV, CrossChim/Elastopole, Axelera, PlasticsEurope, CFDT, CITEO, VALDELIA, ESR

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

En vue de favoriser l'utilisation de matières plastiques recyclées, **une campagne de sensibilisation et d'information** des PME de la Plasturgie sera définie et menée en collaboration avec les DIRECCTE, l'ADEME et les donneurs d'ordre (adhérents FEBEA, autres CSF) d'ici fin 2018. Cette dernière sera conduite dans chaque région et poursuivie en 2019, au travers notamment de la diffusion des éléments de caractérisation des MPR et des meilleures techniques disponibles permettant de les utiliser. Il est également prévu le **développement d'outils de formation/information** sur les MPR à l'attention des utilisateurs/transformateurs de matières plastique sur le site FRPlast (2ACR) :

- articles de synthèse « transversaux » ;
- vidéos de témoignages d'expériences vécues par des industriels ;
- « serious game » pour mettre en situation et déminer les freins.

A l'horizon 2020, la filière prévoit de porter des investissements dans de nouvelles capacités ou pour la transformation des capacités existantes, pour l'incorporation accrue de matières premières recyclées, si les conditions économiques et réglementaires le permettent.

L'Etat s'est engagé à participer à la campagne de communication en région auprès des plasturgistes et à initier une réflexion sur le lancement d'un AMI pour un dispositif ORPLAST +.

Une enquête conduite par la plasturgie devra permettre d'évaluer l'augmentation du taux d'utilisation globale de matières plastiques recyclées par les plasturgistes.

Concernant le développement du recyclage chimique, il est prévu en premier lieu de conduire **un état des lieux des technologies de recyclage / valorisation physico chimiques** et biochimiques des plastiques et d'identifier des voies les plus prometteuses en 2019.

Une identification de plusieurs **projets pilotes** et de mesures de soutien nécessaires sera alors menée en vue de mettre en place des démonstrateurs sous 2 ans. Une progression des volumes de matières recyclées disponibles pour l'intégration par l'aval de la filière devra être évaluée et mise en perspective avec le nombre de projets pilotes mis en place.

Projet structurant 5 : Renforcer l'attractivité des plateformes industrielles, vecteurs de croissance pour la Chimie

Enjeux

Les plateformes industrielles sont l'un des principaux vecteurs de la croissance de l'industrie chimique en France pour les années à venir : un fonctionnement en réseau des unités de production industrielles, que ce soit sur des plateformes éventuellement mutualisées ou dans une organisation en clusters industriels, permet en effet de dégager des synergies opérationnelles (réseau de chaleur, utilisation des sous-produits) et de partager les meilleures pratiques (sécurité, environnement).

Les plateformes industrielles sont ainsi un exemple d'écologie industrielle et territoriale et elles contribueront à promouvoir des démarches d'économie circulaire, comme cela a pu être mis en évidence lors de l'audition de France Chimie Normandie dans le cadre de la feuille de route « Économie circulaire ».

Il conviendra d'encourager l'attractivité des plateformes car elles permettent aux entreprises de gagner en valeur ajoutée (enjeu entre 5 et 10 points – source : Étude de Benchmark européen des plateformes chimiques - Advancy 2014). Outre le renforcement de la gouvernance des plateformes, un rapprochement avec les collectivités territoriales serait bénéfique (par exemple, alimentation de la plate-forme en vapeur issue de l'incinération de déchets).

La prise en compte des spécificités des plateformes industrielles de la Chimie pour la mise en œuvre des dispositions en faveur des consommateurs énérgo-intensifs et pour l'application de la réglementation environnementale doivent également être considérés, dans les limites des directives européennes et des principes de responsabilité. Une approche différenciée pourra être nécessaire selon les sujets de simplification visés : de l'interprétation homogène par les DREAL des guides existants à l'adaptation de textes réglementaires ou législatifs. Il conviendra aussi d'étudier la mise en place d'instruments économiques pour favoriser l'implantation des entreprises innovantes sur ces sites. Enfin, le développement de l'activité industrielle dépendra d'une utilisation optimale et à moindres coûts des moyens de transport des marchandises. En effet, leur coût représente en moyenne 10% du chiffre d'affaires de l'industrie chimique.

Objectif

Favoriser le développement des plateformes industrielles (chimie et bioraffineries)

Pilotage

FRANCE CHIMIE

Autres participants

DGE, DGEC, DGPR, Bpifrance, Business France, Direccte, CFDT

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Cette action doit principalement permettre de contribuer à **l'identification et à la mise en œuvre de mesures de simplification pour favoriser l'attractivité des plateformes.**

La filière pourra notamment contribuer à l'identification des mesures favorisant l'attractivité des plateformes, à la réflexion sur les formes juridiques les plus pertinentes et au déploiement des meilleures pratiques techniques, sociales et environnementales. Elle veillera également à poursuivre la promotion de ces sites en collaboration avec Business France et BPI.

Une évaluation des volumes d'investissements conduits sur des plates-formes dans les 5 années à venir permettra de juger de la bonne conduite de cette action.

Projet structurant 6 : Faire émerger une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries

Enjeux

La transition énergétique conduit à une très forte croissance des besoins en batteries pour les applications de mobilité (électrification des véhicules) et stationnaires. Compte tenu du caractère stratégique de ce marché et de son poids économique, l'émergence d'une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries est désormais un chantier prioritaire des travaux du CNI, à la demande du Gouvernement.

Dans le scénario de référence de la filière automobile, les besoins annuels en batterie pour la mobilité en 2030 sont de 751 GWh pour le monde dont 154 GWh pour l'Europe dont 41 GWh pour la France. De 2016 à 2030, ce marché aura été multiplié pour l'Europe par 23. Ce marché de la mobilité est largement prépondérant devant celui du stationnaire pour les énergies renouvelables (évalué à 4 GWh/an d'installation en Europe en 2023). Pour répondre aux marchés de 2030, de nouvelles générations de cellules vont donc obligatoirement émerger. Les prévisions convergent toutes vers la technologie « tout solide de génération 4, à très haute performance » (dont les premières applications sont annoncées à partir de 2023) ; celle-ci nécessitera des composants, des équipements, des procédés différents, en comparaison à la technologie « liquide ». Avec la génération 4 à très haute performance, la France et l'Europe ont donc une opportunité unique de revenir dans la course de la fabrication de cellules.

Objectifs

1. Favoriser l'émergence d'une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries.
2. Compétitivité à l'horizon 2030 des sites de fabrication de cellules situés en France face aux usines installées en Europe de l'Est et en Asie.

Pilotage

Arkema

Autres participants

SAFT, FRANCE CHIMIE, DGE, Blue Solution, PFA, CEA Liten, Solvay, BASF, CrossChim, A3M...

Points clés et principaux engagements de l'Etat et de la filière

Pour permettre la réalisation de la génération 4 à haute performance en 2025, les nouveaux matériaux doivent être arrivés à maturité industrielle 3 ans avant c'est-à-dire en 2022 (grâce à des actions R&D « matériaux » et « procédés »). Il s'agit ainsi de lancer des **actions coordonnées** dès 2018.

L'Etat, au travers de la prise compte des recommandations du rapport de mission sur les conditions d'émergence d'une filière Batterie en France et en Europe, se positionnera pour favoriser le développement d'une filière complète de construction de batteries éco-conçues au niveau européen et pour aider au développement industriel des nouveaux constituants de cellule en France.

Ainsi la filière pourra accentuer son effort de recherche et mettre en place des **pilotes préindustriels afin de créer à terme un outil de production en France** pour la nouvelle génération de matériaux constituant de cellule de batterie développés dans une logique d'éco-conception.

Autres actions de la filière chimie et matériaux

Le Comité de filière suivra également à son niveau l'avancement des actions suivantes, qui pourront à l'avenir donner lieu à de nouveaux projets structurants :

Poursuivre les actions de simplification de réglementation au travers d'une étude de benchmark européen, basée sur des exemples concrets d'installations industrielles similaires

Il s'agit d'identifier les simplifications réglementaires possibles qui pourraient être mises en œuvre de manière prioritaire compte tenu des gains de compétitivité qu'elles pourraient apporter pour les activités en France.

Maintenir une sécurité d'approvisionnement Amont-Aval et accompagner l'évolution des besoins en matières premières

L'évolution possible, à court ou moyen terme, des moyens d'approvisionnement en matière premières (évolution de la demande en carburant, importations de naphta ou d'éthane, utilisation de la biomasse...) doit conduire la filière à identifier les mesures de mitigation qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer la flexibilité des approvisionnements..

Intégrer les nouvelles technologies de production et du numérique dans la filière chimie et matériaux

Les secteurs de la chimie et du papier-carton souhaitent exploiter au mieux les bénéfices de la transition numérique et de l'évolution des procédés pour favoriser la consolidation du socle industriel existant. L'emploi des biotechnologies et des sciences du vivant pour la fabrication de molécules d'intérêt sera également étudié.

Développer la filière industrielle de la « chimie du végétal »

Cette action a pour objectif principal de poursuivre les travaux initiaux du GT « chimie biosourcée » de la Nouvelle France Industrielle (NFI), en lien avec la stratégie nationale bio-économie qui a défini un certain nombre d'axes visant à favoriser le développement de la filière des matériaux et produits biosourcés

Encourager l'internationalisation des ETI/PME en leur permettant de rejoindre des implantations industrielles d'acteurs français déjà établis sur ces marchés

Avec plus de 80% du chiffre d'affaires réalisé à l'export, le secteur de la chimie est le premier secteur industriel exportateur français. Il convient ainsi de développer les conditions pour que plus de ETI/PME puissent rejoindre des implantations industrielles d'acteurs français déjà établis sur les marchés les plus prometteurs.

Identifier les actions à mener pour assurer le développement de la bio-production

La maîtrise des procédés de bio-production à l'échelle industrielle étant source de différenciation, son développement dans de nombreux domaines d'application (chimie fine, plastiques, biocarburants, agroalimentaire, médicaments, traitement des déchets, etc.) est un axe de travail clé pour la filière.

